

CONVOCAATION

Le 28 août 2019, le Maire de La Ferrière-Aux-Etangs a convoqué le Conseil Municipal en réunion ordinaire pour le 4 septembre 2019 à 20 heures au lieu habituel des séances.

Ordre du jour

- Droit de préemption
- Installation de défibrillateurs cardiaques – 1^{ère} tranche
- Budget communal : décision modificative de crédits n°3
- Subvention à l'association des Amis du Mont Brûlé pour l'organisation du concours des maisons fleuries
- Maintien de la Trésorerie de Flers – Motion de soutien
- Questions diverses

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de La commune de La Ferrière Aux Etangs, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Vincent BEAUMONT, Maire.

Présents : Serge QUEVA, Jean-Louis MARIE, Marie-Thérèse LOPEZ, Adjoint, Gérard OLIVIER, Jacqueline LAUTOUR, Jean-Claude CORBIERRE, Gaétan MOREAU, Karine EMERY-VALOI, Frédéric DUVAL, Jean-Marc RAOULT, Nelly FAUVEL, Joseph COLIN, Nadine JULIEN et Dominique GOURDOU

Absents représentés : Monique POUPIN, Jean-Philippe BLANCHARD et Nathalie SITCHEVOY qui ont donné pouvoir à Marie-Thérèse LOPEZ, Vincent BEAUMONT et Serge QUEVA

Absente : Séverine PALLIGEN

Conformément à l'article 29 du Code Municipal, Marie-Thérèse LOPEZ a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter un sujet à l'ordre du jour

- Projet écoles numériques innovantes et ruralité

Les élus présents acceptent l'ajout du sujet à l'ordre du jour.

DROIT DE PREEMPTION

Une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme a été envoyée à la mairie en vue de la vente de la propriété de Monsieur Marc CERISIER, 2 rue de la Piscine, cadastrée AI n°220.

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

INSTALLATION DE DEFIBRILLATEURS CARDIAQUES – 1^{ère} TRANCHE

32

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Communale de l'obligation faite aux communes d'équiper de défibrillateurs cardiaques les bâtiments recevant du public, entre 2020 et 2022.

Afin de respecter cette obligation, Monsieur le Maire propose, dans un premier temps, de faire l'acquisition de défibrillateurs qui seraient installés à l'extérieur des bâtiments.

Une première tranche pourrait concerner l'école élémentaire, le terrain de foot du Gué-Plat et le secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire présente les différents devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de TECH'INDUS D d'Aix en Provence, d'un montant de 6 368.40 € TTC.

Le financement de cette acquisition sera prévu au compte 2188 du budget communal 2019 – décision modificative de crédit n°3.

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°3

33

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser la décision modificative de crédits suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60632 : Fournitures de petit équipement	2 000.00 €	
D 61524 : Entretien de bois et forêts	2 000.00 €	
D 61551 : Entretien matériel roulant	2 000.00 €	
D 6162 : Assurance dommage construction	6 000.00 €	
D 627 : Services bancaires et assimilés	3 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 000.00 €	
D023 : Virement à la section d'investissement		15 000.00 €
TOTAL D023 : Virement à la section d'investissement		15 000.00 €
D 21312 : Bâtiments scolaires	6 000.00 €	
D21318 : Autres bâtiments publics	4 600.00 €	
D 2152 : Installations de voirie		15 000.00 €
D 21534 : Réseaux d'électrification		4 200.00 €
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		6 400.00 €
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles	10 600.00 €	25 600.00 €
R021 : Virement de la section de fonctionnement		15 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		15 000.00 €

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES AMIS DU MONT BRULE POUR L'ORGANISATION DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

34

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 565.00 € à l'Association des Amis du Mont Brûlé pour l'organisation du concours des maisons fleuries 2019.

MAINTIEN DE LA TRESORERIE DE FLERS – MOTION DE SOUTIEN

35

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée Communale d'un courrier des agents de la Trésorerie de Flers l'informant de la fermeture de la Trésorerie de Flers au 31 décembre 2020 et du rattachement de la commune à la Trésorerie d'Argentan au 1^{er} janvier 2021.

Les agents de la Trésorerie invitent la collectivité à alerter la DDFIP et la Préfecture de l'Orne de son désaccord éventuel et précisent qu'une motion de soutien serait utile pour défendre le maintien de la Trésorerie sur le site de Flers.

Afin de maintenir le service public et défendre l'intérêt des administrés, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal se positionne contre la fermeture de la Trésorerie sur le site de Flers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, S'OPPOSE à la suppression de la Trésorerie sur le site de Flers.

PROJET ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE

36

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Communale l'appel à projets ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité), pour lequel l'Etat se propose de financer 50 % de la dépense engagée par la commune .Il précise que ce projet permet d'équiper l'école de matériel informatique et donne lecture des différents devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis suivants :

- ACTIMAC de Caen, pour un montant de :	1 831.45 € TTC
- LE MICROPHONE de Paris, pour un montant de :	152.00 € TTC
- EASYTIS de Goussainville, pour un montant de :	1 386.72 € TTC
- MISSNUMERIQUE de Jarville La Malgrange, pour un montant de :	460.00 € TTC
- DELORME INFORMATIQUE de Flers, pour 3 devis d'un montant de :	1 112.40 € TTC
	1 995.00 € TTC
	718.80 € TTC

Le financement de ces acquisitions, d'un montant total de 7 656.37 € TTC, est prévu au compte 2183 du budget communal 2019.

RENTREE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait état d'un effectif en baisse, avec 195 élèves, dont 51 en maternelle et 144 en élémentaire.

En raison de cette baisse, Monsieur le Maire informe les élus du non renouvellement de deux postes d'agents contractuels pour l'interclasse du midi. Il indique également avoir externalisé une partie du ménage de l'école élémentaire le lundi et le jeudi. Pour ces raisons, l'APC aura lieu uniquement le mardi.

INSTALLATION D'UN TOTEM A L'ENTREE DE LA RUE DE LA FERTE-MACE

Monsieur le Maire informe les élus d'une demande d'installation d'un totem à l'entrée de la rue de La Ferté-Macé pour signaler l'ensemble des commerces du bourg.

Un débat s'engage sur la nécessité ou pas d'une telle installation. Monsieur le Maire propose à chacun d'y réfléchir et de revoir le sujet lors de la prochaine réunion.

PLACE BURON

Monsieur le Maire informe les élus qu'un marquage au sol provisoire sera réalisé prochainement, afin de sécuriser la circulation sur la place Buron et en attendant l'aménagement définitif de celle-ci

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 9 octobre 2019 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21 heures 37.